

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP  
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées  
dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2015-12-02 du 17 décembre 2015 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2015**

NOR : AFSX1531032X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 26, 36 et 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12, 18;

Vu le règlement intérieur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, et notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu la délibération n° 2014-12-01 du comité national du 18 décembre 2014 portant sur le budget du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2015;

Vu le document dénommé « DM n° 1 du budget initial exercice 2015 » du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, présenté en séance;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. La décision modificative n° 1 du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2015 est arrêtée en dépenses à la somme de deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix euros (273 096 170 €).

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur général économique et financier du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Délibération n° 2015-12-02 du 17 décembre 2015 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2015.

Nombre de présents au moment de la délibération: 14.

Votants: 16 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions: 6.

Nombre de voix « Pour »: 10.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 17 décembre 2015.

*Le président,*  
A. MONTANÉ

*Le directeur,*  
M. DESJARDINS